Assemblée Générale de Fransylva 13
11 septembre 2020

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

Le syndicalisme forestier en question(s) ?

Frédéric-Georges Roux

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Quèsaco Fransylva ?

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

- Nous ne sommes pas une association 1901
- Nous ne sommes pas non plus un simple « club d'amis » qui se réunissent pour deviser et/ou faire la fête
- Nous sommes un **syndicat professionnel** régi par la Loi du 21 mars 1884, modifiée par celle du 18 mars 1920, et le Code du Travail
- À ce titre nous représentons

  TOUS les propriétaires forestiers privés

Fransylva : LE « syndicat professionnel »

- **Fransylva** est le **seul** organisme qui **représente,** au niveau départemental, régional et national, **TOUS** les propriétaires forestiers privés auprès de l'État, des collectivités territoriales, des autres organismes de la filière Forêt-Bois, des associations « citoyennes » non gouvernementales de toutes natures qui s'intéressent de près ou de loin à **NOS** forêts que la Loi nous prescrit de gérer durablement

Tous les propriétaires, mais surtout NOS adhérents

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

- Leurs **cotisations** sont nos **seules ressources financières** (ne pas solliciter de subventions publiques est le gage de notre indépendance)
- Leur **nombre** et la somme des **surfaces** de leurs forêts sont la base de notre r**eprésentativité**
- Ils sont la base de nos ressources humaines et le vivier dont est issue la **poignée** de **bénévoles** motivés, disponibles et compétents indispensables pour :
  - **administrer** notre organisation
  - la faire vivre et la **développer**
  - accroître notre **influence**
  - en s'appuyant sur une <u>seule assistante salariée</u> (Sandra Arnaud) pour toute la région

Nos missions

Rappel : nous représentons **TOUS** les propriétaires forestiers privés

Vis-à-vis de **nos adhérents** :

- **défendre** leurs droits, notamment leurs droits inaliénables de propriétaires
- les **informer**
- les **former**
- les **conseiller**
- **l**eur apporter des **services** adaptés :
  - Assurance Responsabilité Civile
  - Fiscalité
  - Conseil juridique
  - Assurance dommages (tempête, incendie…)
  - Investissements

1000 bonnes raisons d'adhérer à Fransylva

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

Une forêt c'est :

- des **arbres**, des **paysages**, de la **biodiversité**, des « **services éco-systémiques** »…

Mais c'est d'abord :

- **le patrimoine de son propriétaire** (qu'il doit gérer durablement)

C'est aussi :

- une « forêt » de sigles, de codes, d'organismes, « d' envahisseurs » qui s'en préoccupent, la réglementent ou la convoitent :
  - ONF, CRPF, DDTM, DRAAF, DREAL, Conseils Régionaux et Départementaux, DFCI, SDIS, Pidaf, Coopérative, ASL, gestionnaires et experts, une interprofession régionale (Fibois Sud), Exploitants Forestiers, Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF), Communes Forestières (Cofor), Réserves (RNN) et parcs naturels (PNR), SRCE, PLU, SRB, PRFB, Natura 2000, Chartes Forestières de Territoires (CFT), Code Forestier, PEFC, Documents de Gestion Durable (DGD, PSG, CBPS, RTG…), SRGS, chasseurs, randonneurs, quads, ramasseurs de champignons, écologistes…

Un propriétaire est « seul » face à cet écosystème très complexe

Seul face à une forêt de codes, de règlements, de lois, de schémas, de sigles

- D'abord le **Code Forestier** : pour une gestion durable des forêts publiques et privées
- Puis le **Schéma Régional de Gestion Sylvicole** (SRGS)
- Mais aussi :
  - Des **codes** : le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, le code du travail, le code rural, le code du commerce, le code civil, le code de la voirie… et bien d'autres codes encore
  - Des **lois** : loi d'orientation sur la forêt, loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, loi sur la transition énergétique, loi sur l'eau…
  - Des **arrêtés** préfectoraux et municipaux…
  - Des **plans** et des **schémas** (nationaux et régionaux) : le plan national forêt-bois (PNFB) et sa déclinaison régionale (PRFB), le schéma régional biomasse (SRB), le schéma régional de continuité écologique (SRCE), le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie SRCAE)…
  - Des **zonages** de protection et des documents d'objectifs (PNR, RNN, Natura 2000, APB, RBI, ZNIEFF, Docob…)
  - Des centaines de **sigles** (EBC, OLD, TVB, PAT, GIEEF, ASL, Cofor, CFT, PSG…)

Seul face à une multitude (d'amis), de faux amis, d'ennemis, de prédateurs…

- Des « clients » dont les intérêts sont souvent conflictuels :
  - Les **acheteurs de coupes** (exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, bûcherons…)
  - Les industriels de la **première transformation** (scieurs, papetiers, énergéticiens…)
- Les « protecteurs » de la nature :
  - Les associations de défense de l'environnement
  - Les scientifiques et les espèces protégées
  - Les amateurs de loisirs en forêt (organisés ou individuels), y compris parfois les chasseurs
  - Les urbains du dimanche et les « écolos des villes »
- Les voisins et les élus (sensibles aux électeurs)
- Les services de l'État (impartiaux, mais confrontés à des exigences parfois contradictoires)
- Le grand gibier (principalement les ongulés)

Mais heureusement quand même, pas si seul que ça !

- D'abord un établissement public 100% au service de la forêt privée : le **CRPF PACA**, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Mais surtout le protecteur incontournable : **chaque syndicat de Propriétaires Forestiers Privés** regroupés au sein de la fédération **Fransylva,;**« Forestiers Privés de France »
- Et notamment **Fransylva 13**, syndicat professionnel régi par la loi de 1884 et le Code du Travail
  - le « **seul** » organisme qui **REPRÉSENTE TOUS** les propriétaires forestiers privés des Bouches-du-Rhône
  - qui conseille, forme, défend et assure tous ses adhérents
- Deux revues spécialisées :
  - *Forêts de France*
  - *Forêts Entreprise*

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

Les organismes forestiers
forêts publiques – forêts privées

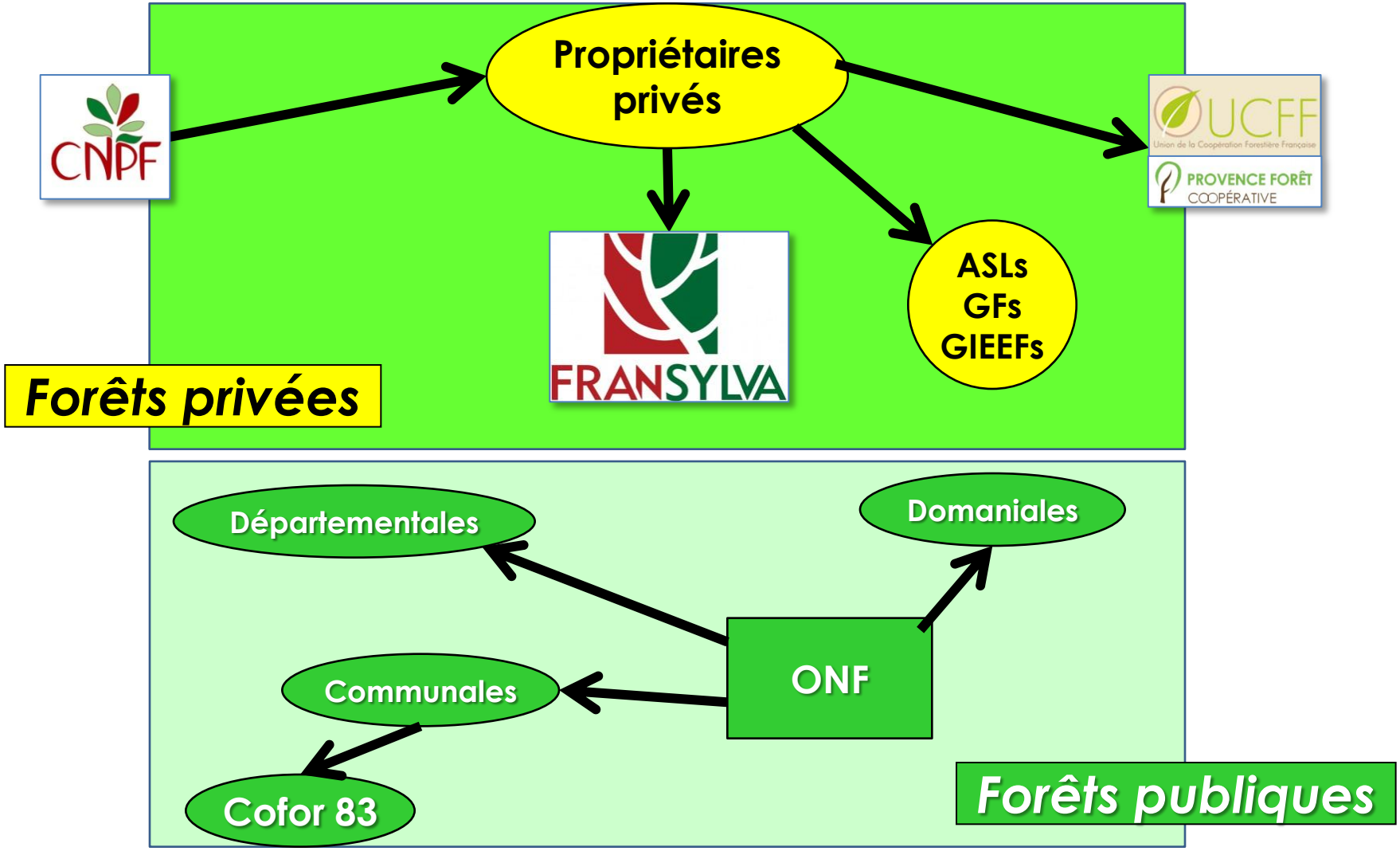

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Fransylva est incontournable

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

- L'essentiel de la ressource disponible nouvelle qu'il faudra mobiliser en PACA est en forêt privée
- Fransylva est l'organisme le plus crédible pour motiver et accompagner la majorité des propriétaires forestiers privés :
  - à réaliser et faire agréer des plans de gestion durable comprenant des coupes et des travaux sylvicoles
  - à les inciter à se regrouper (ASL, GIEEF…), entre eux et avec les coupes de proximité soumises au régime forestier (forêts publiques, ONF)
  - à leur expliquer les raisons de se faire aider pour gérer leur forêt et à sélectionner leur type de gestionnaire (Coopérative, ASL-GF, experts…)
  - à les conseiller sur les conditions techniques et économiques pour réaliser leurs coupes et vendre leurs bois
  - à élaborer et promouvoir des contrats de vente équilibrés qui les protègent
  - à les représenter auprès des partenaires de la filière et des autorités

Tout propriétaire forestier privé devrait adhérer à Fransylva

Pourquoi Fransylva est le plus crédible ?
« Les propriétaires parlent aux propriétaires »

- Même si son Conseil d'Administration est composé de propriétaires forestiers privés élus, le **CNPF** est un établissement public avec en priorité des missions régaliennes, assurées par un petit nombre d'ingénieurs et de techniciens compétents, concentrés sur la gestion durable des forêts (instruction et approbation des PSG qui lui sont soumis en conformité avec le SRGS), sa mission ne couvre pas les aspects économiques et patrimoniaux des propriétaires.
- Même si une **coopérative** est « au service » de ses adhérents, elle est avant tout une entreprise, avec des salariés, confrontée aux dures contraintes d'un marché concurrentiel : ce qui échoit au « coopérateur » est sa principale variable d'ajustement.
- Les **experts** et les **gestionnaires** sont d'excellents conseils « payants ».
- Certes l'**État** subventionne mais c'est lui qui pond les lois et décrets, qui contrôle et sanctionne.
- Les **élus** sont des « mandataires éphémères » sensibles aux sirènes d'électeurs qui estiment que « la forêt » est un bien commun ».
- **L'aval de la filière** est un « client » (roi) zt non un « partenaire ».

Assemblée Générale de Fransylva 13
11 septembre 2020

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

« Les forêts privées sont gérées durablement »

En vrac : quelques enjeux principaux

- Recruter en démontrant clairement nos apports
- Résister à la vague des « Khmers verts » : certifier la gestion durable de nos forêts (PEFC)
- Faire comprendre notre gestion (sans être en réaction défensive)
- Limiter la part du feu (OLD, aménagement du territoire)
- Maîtriser sans subir la pénétration du public (la forêt n'est pas à tout le monde)
- Conserver nos libertés de gestion (excès des règlements de moins en moins simples et de plus en plus contraignants)
- Retrouver la synergie perdue entre nos 3 piliers
- Être un moteur influent de la filière régionale (Fibois Sud)
- Anticiper les évolutions climatiques

Quel avenir pour nos forêts méditerranéennes ?

- La forêt n'est pas un espace naturel : elle est le résultat des activités humaines récentes

- Trois scénarios peuvent être envisagés :
  - Scénario **pessimiste** : progression des abus !!!
  - Scénario **tendanciel** : avenir incertain
  - Scénario **optimiste** :
    une réelle prise en compte de la multifonctionnalité

- Deux grandes orientations pour les propriétaires :
  - **Sylviculture** : produire plus et vendre à des prix suffisants en et notamment du bois d'œuvre transformé et utilisé dans la région;
  - **Valoriser des services** (multifonctionnalité) volontairement (et donc sans les subir) et en être rémunérés

La forêt française est majoritairement privée

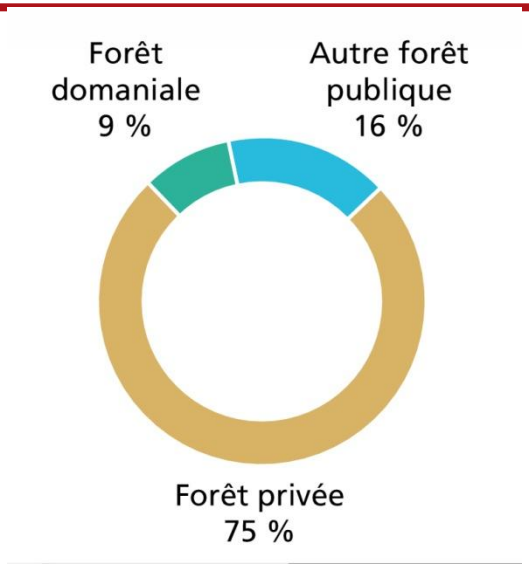

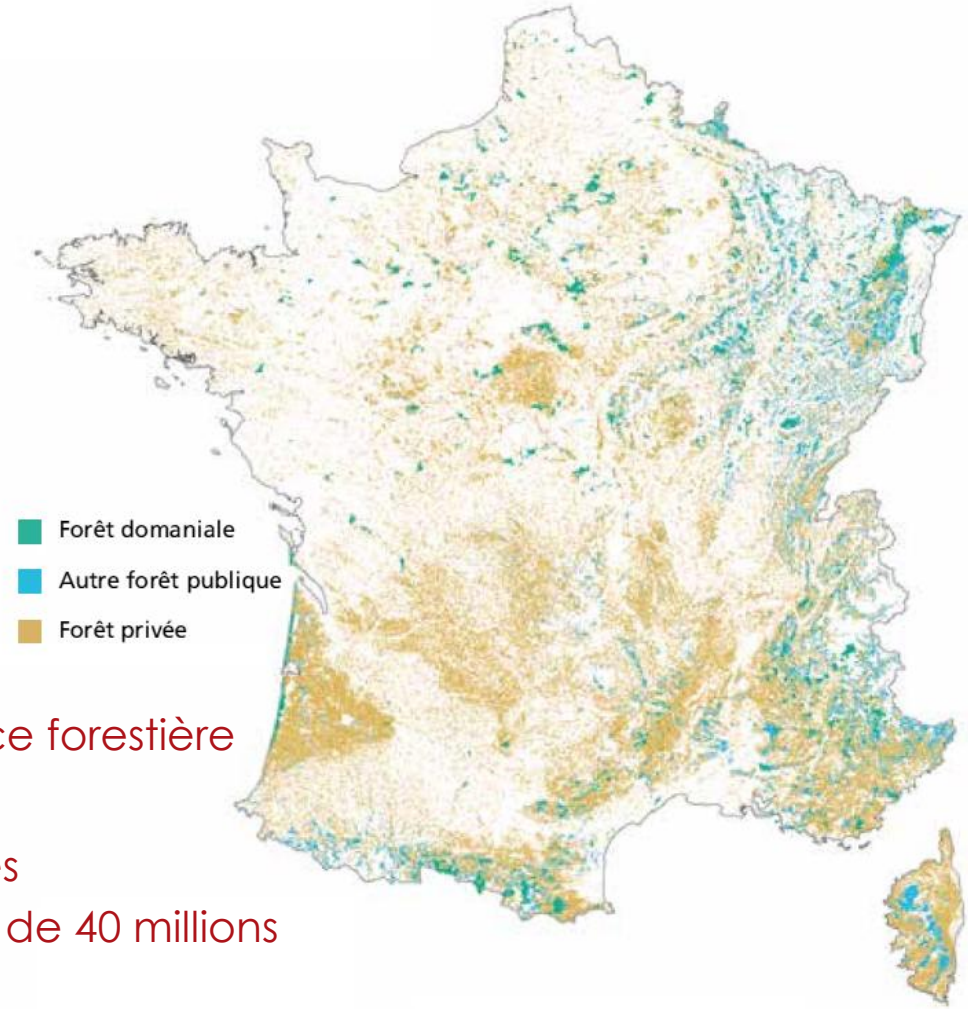

- 3,5 millions de propriétaires
- 12,2 millions d'hectares
  - Soit plus de 76 % de la surface forestière
- 380.000 propriétaires (10 %)
  - possèdent plus de 4 hectares
  - récoltent annuellement plus de 40 millions de m^3 de bois

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

2/3 des forêts de notre région sont privées

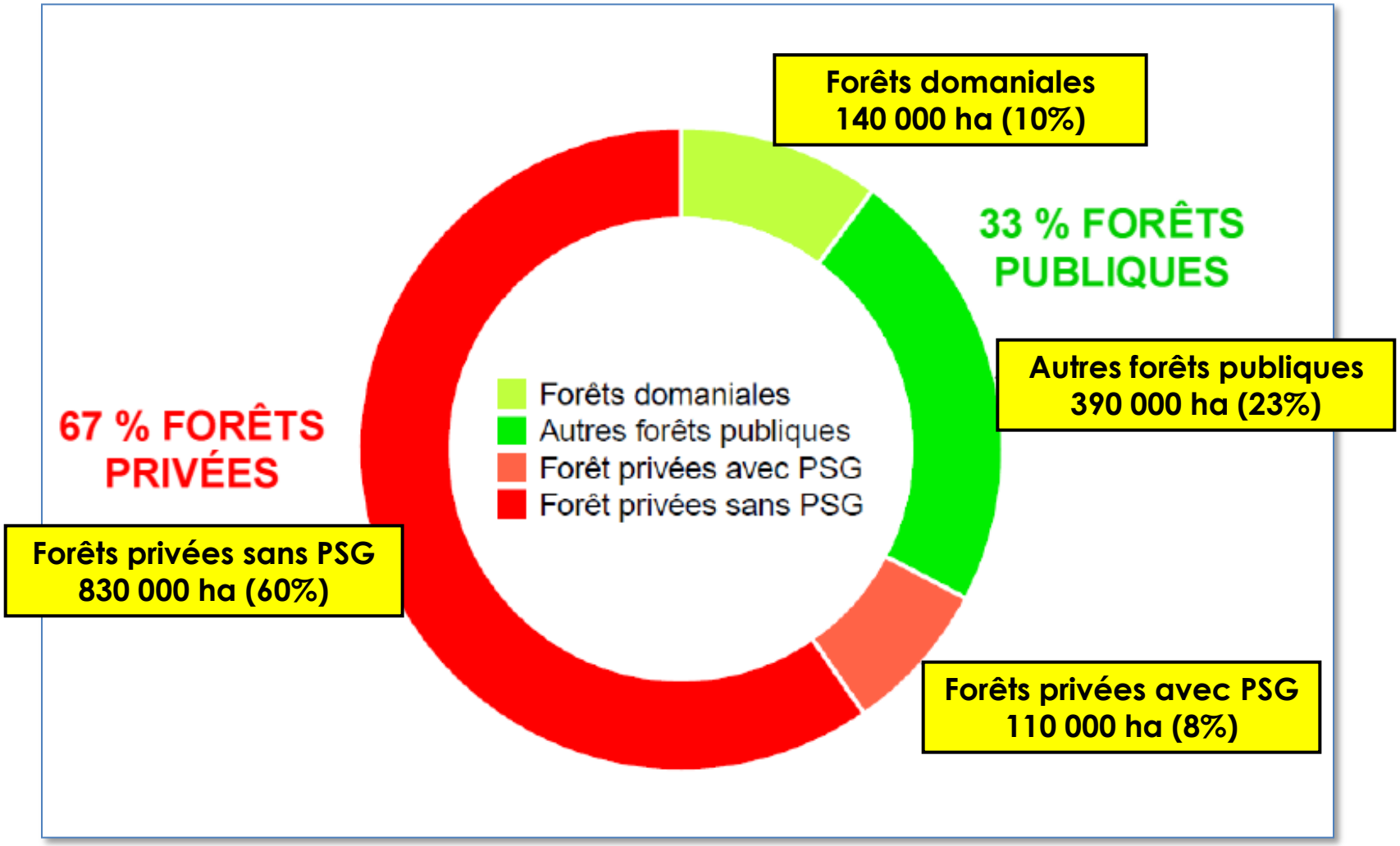

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Syndiqués/Propriétaires : le grand écart !!!

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

- 3.500.000 propriétaires forestiers privés en France mais seulement 40.000 adhérent à Fransylva !!!
- Le SYSSO (Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest) vient de nous rejoindre avec ses 10.000 adhérents

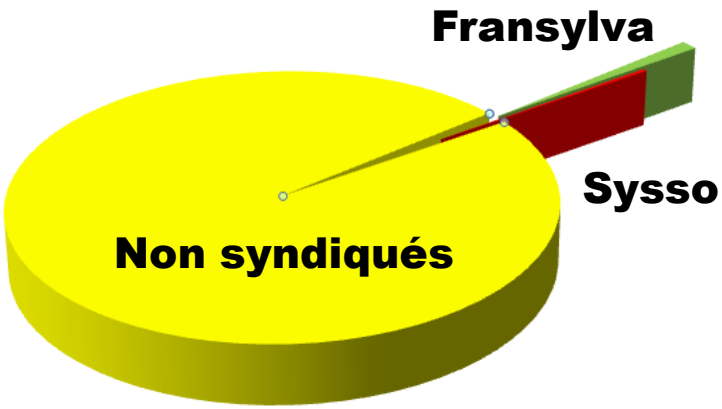

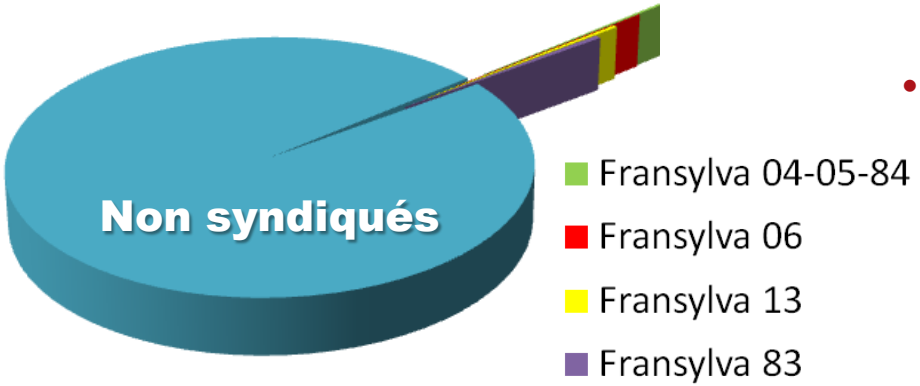

- Dans notre région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à peine 2.500 des 230.000 propriétaires forestiers privés adhèrent à nos 4 syndicats

Premier enjeu stratégique : Recruter et augmenter le nombre d'adhérents

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

- Pour être plus représentatifs
- Pour augmenter nos ressources financières (et celles de la fédération)
- Pour disposer d'un plus grand vivier de compétences bénévoles

Mais :

- Nos effectifs stagnent (ou ne croissent que très lentement)
- Les nouveaux adhérents compensent à peine ceux qui nous quittent
- La durée moyenne d'une adhésion est de 7 ans
- Les processus de recrutement manquent d'efficacité

Quelle priorité ? Nombre ou surface ?

Le cœur de notre cible en France : 380.000 propriétaires de plus de 4 hectares

- Ces 380.000 propriétaires possèdent près de 7 millions d'hectares et récoltent annuellement plus de 40 millions de m³ de bois

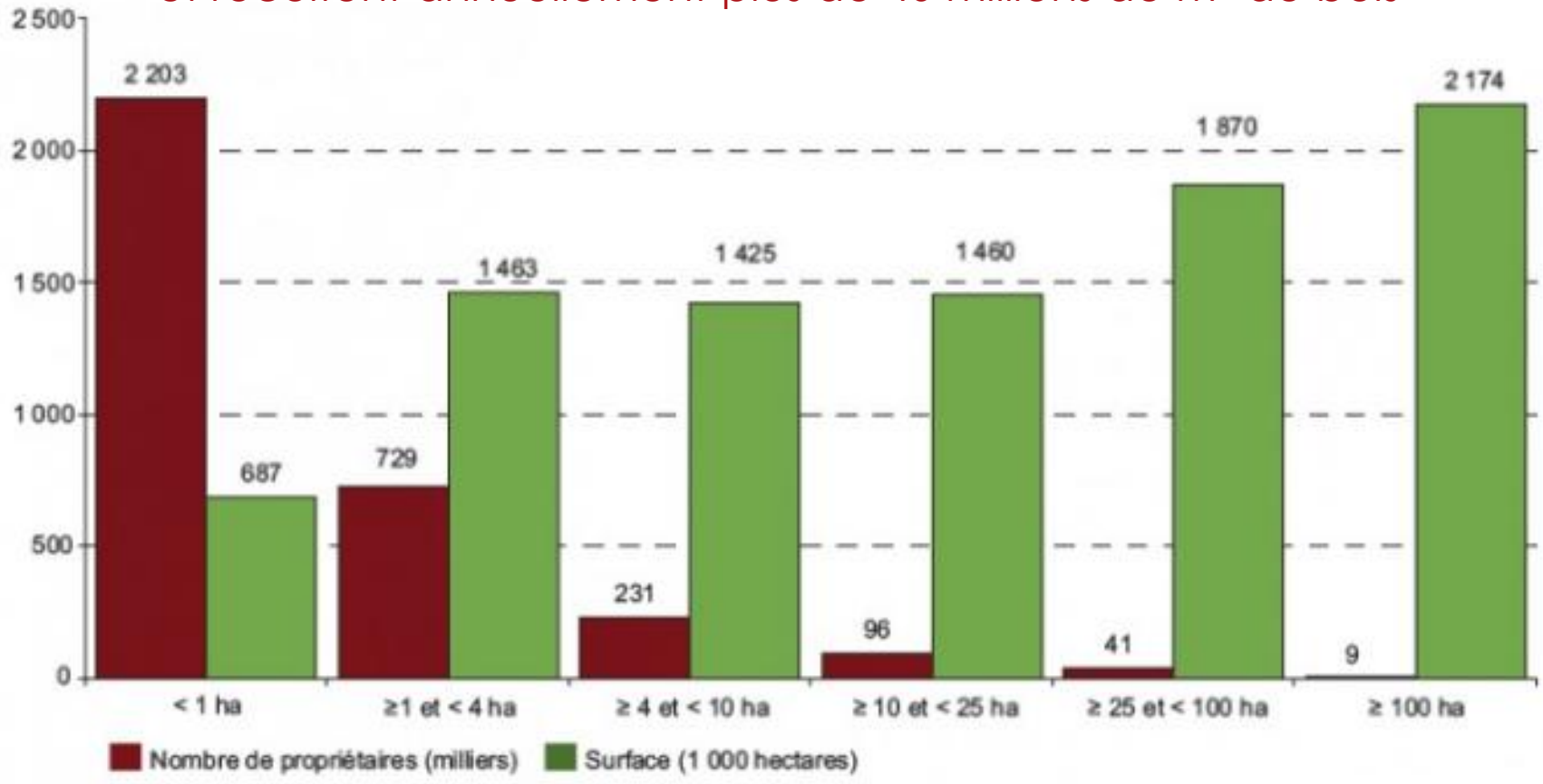

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

Comment recruter ?
Se faire connaître, communiquer

- **Notre site web : www.fransylva-paca.fr**
- Celui de la Fédération : www.fransylva.fr
- Les sites de nos partenaires qui pointent sur notre site
- Référencements Google…
- La **Presse** régionale (interviews, articles…)
- Organisation et participation à des **réunions** locales
- **Bouche à oreille** et **cooptation** : rôle clé des référents de territoires ou délégués de massifs et des adhérents
- Synergies avec les **partenaires** (CRPF, Coopérative, Cofor, Fibois Sud, collectivités, associations…)
- **Mailings** : le plus efficace si le message est bien conçu (mais il faut les adresses…)
- Le hasard ???

Le danger des mouvements « extrême vert »

- Main mise sur nos libertés de gestion
- La forêt française est « un bien commun »
- Droit de regard, de véto et de contrôle sur nos DGD
- Interdictions des coupes rases, de planter et de cultiver des futaies équiennes mono-espèces… voire de couper un seul arbre
- Environnement, écologie et biodiversité : tutelle naturelle pour l'agriculture, la chasse, l'ONF, le CNPF, les forêt s publiques et privées ?

FRANSYLVA
Forestiers Privés de France

Première « communauté écologiste » de France

Certifions et prouvons notre bonne gestion ; PEFC

Le syndrome d'Idéfix

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

« Les forêts privées sont gérées durablement »

PEFC : Certification volontaire

- Une garantie de gestion durable
- Avec son PSG, le propriétaire dit ce qu'il veut faire
- En adhérant volontairement à la certification PEFC, il dit comment il va le faire (et s'engage à le faire)
- Il peut le prouver car il est « auditable »

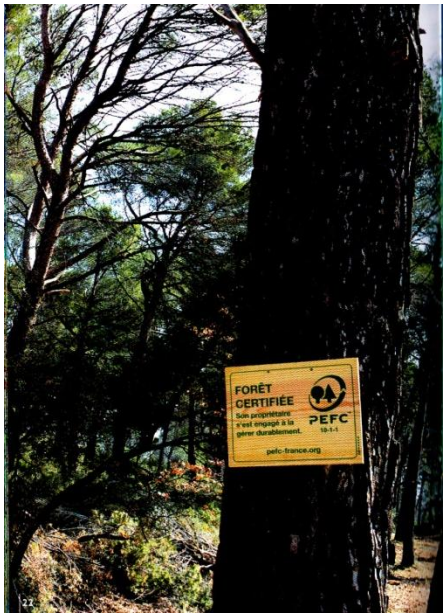

PEFC

- Un cahier des charges très strict
- Des contrôles et audits pour garantir le respect de ces exigences
- Plus de 400.000 hectares de forêts sont déjà certifiées PEFC en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- PEFC, promu par les forestiers, est la première certification au monde largement devant FSC

Les cinq commandements du propriétaire forestier

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

1. Je gère ma forêt durablement
2. Je le prouve : je suis certifié PEFC
3. Je respecte le Code Forestier
4. J'applique les prescriptions du SRGS
5. Je dispose d'un Document de Gestion Durable approuvé

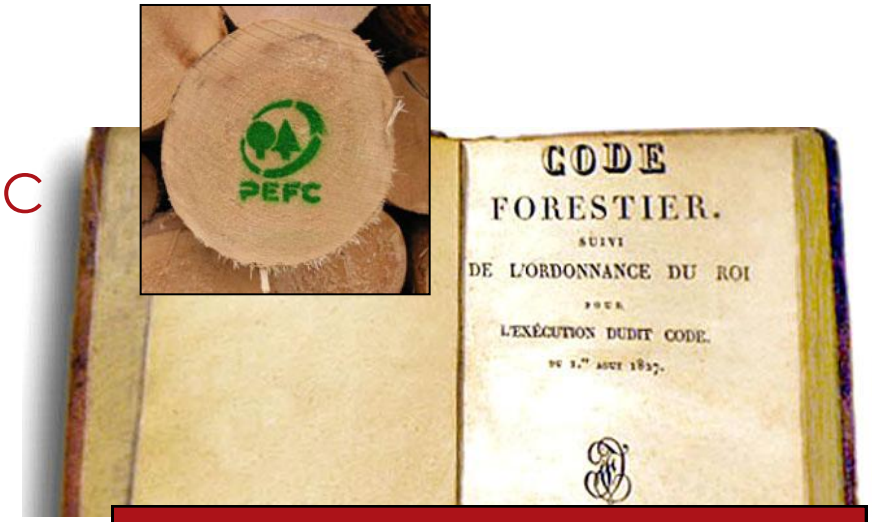

Avec un DGD,
j'exprime seulement ce que je veux faire
et le CRPF valide que c'est autorisé, recommandé ou raisonnable (donc conforme au SRGS).
En étant certifié PEFC,
j'assure que je vais bien le faire, en respectant tous les critères

« Les forêts privées sont gérées durablement »

« I had a dream » : écrire ce livre

1. J'ai déjà réalisé la couverture
2. J'ai les idées dans la tête
3. Il n'y a plus qu'à trouver le temps, l'écrire, trouver un éditeur, le publier…
4. Et que ce devienne un best seller

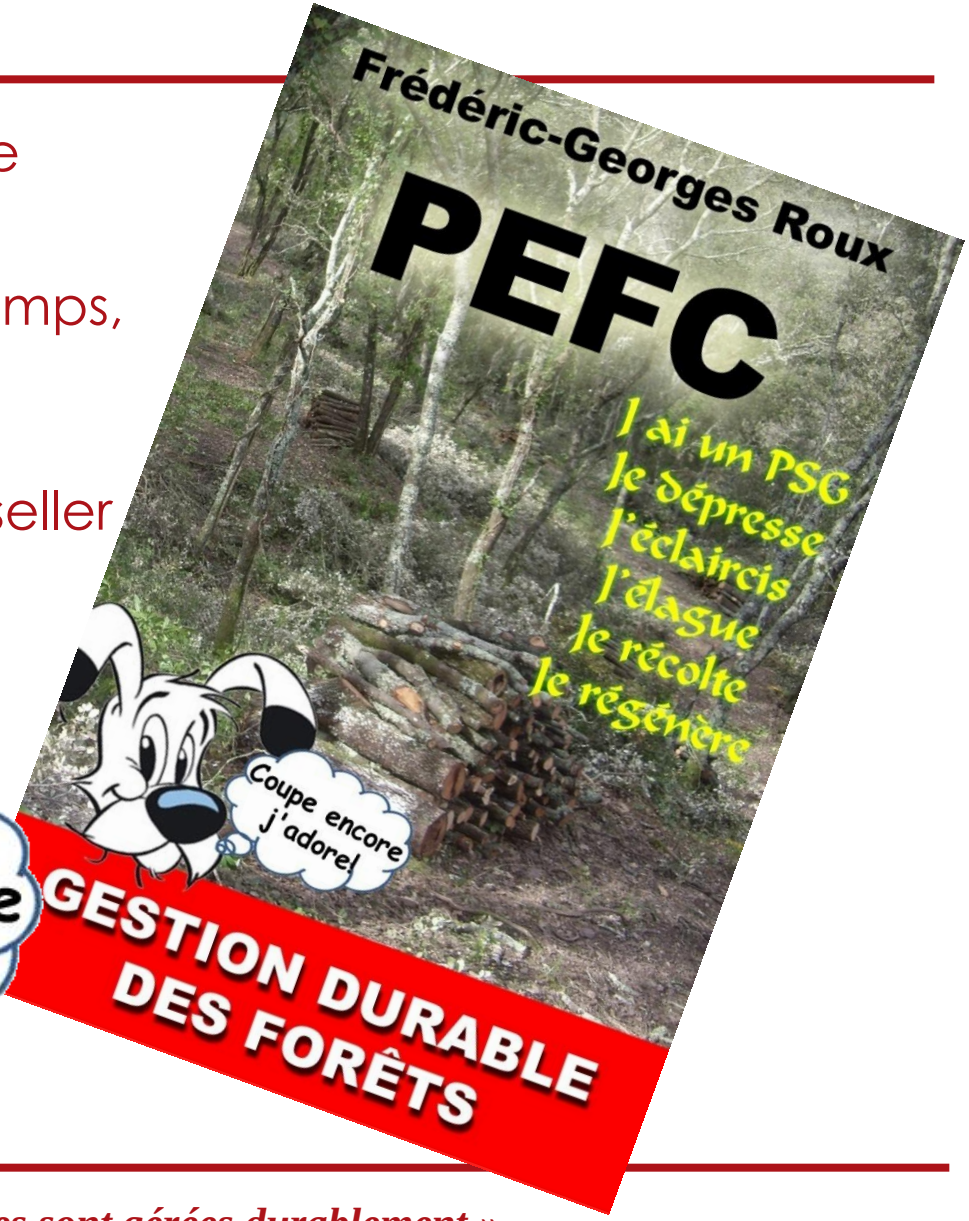

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Parfois gestionnaire, rarement sylviculteur

- Trois quarts des propriétaires forestiers privés résident loin de leur forêt :
  - 25 % résident dans la commune où se situe leur forêt
  - 25 % dans le département mais hors de la commune
  - 25 % résident en PACA ou dans un département limitrophe
  - 25 % plus loin (France ou étranger)
- Peu d'entre eux gèrent leur forêt alors qu'ils sont le 1er maillon de la gestion forestière car il est le seul à décider de sa gestion
- Encore moins sont « acteurs économiques » (exploitent leur forêt)
- Le propriétaire est le seul acteur de la filière qui ne vit pas de la récolte de 0 sa production

FRANSYLVA
Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés
Forêt Privée Française

Une forêt c'est un patrimoine, ça a de l'avenir, ça se gère et ça s'entretient

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Vers une transition « sylvico-économique »

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

- **Propriétaire** :
  - Possède le foncier et est soumis notamment au **Code Forestier**
  - Peut (et devrait) adhérer à son **Syndicat professionnel**
- **Gestionnaire** :
  - Gère sa forêt durablement en respectant le **SRGS**)
  - Peut se faire conseiller et confier sa gestion à un Expert ou à un Gestionnaire Forestier, adhérer à une ASL, un GF, une Coopérative…
  - Exprime ses objectifs dans un **Document de Gestion Durable** agréé par le CRPF qui contient ses prévisions de coupes et de travaux
  - Peut (et devrait) adhérer à un organisme de certification de sa gestion tel que **PEFC**
- **Acteur économique** :
  - Décide de la mise en vente de ses coupes prévues/autorisées et en négocie les conditions

Récolter est un acte de gestion durable

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

- C'est le moyen logique, économique et écologique pour stocker plus de carbone
  - Dans la forêt :
    - Dans le sol
    - Dans la partie aérienne de l'arbre
    - Dans la partie herbacée et broussailleuse
  - Une fois coupé :
    - Évite le recours à d'autres matériaux carbonés (Construction, meubles…, Énergie)
  - Permet la régénération : bilan carbone neutre

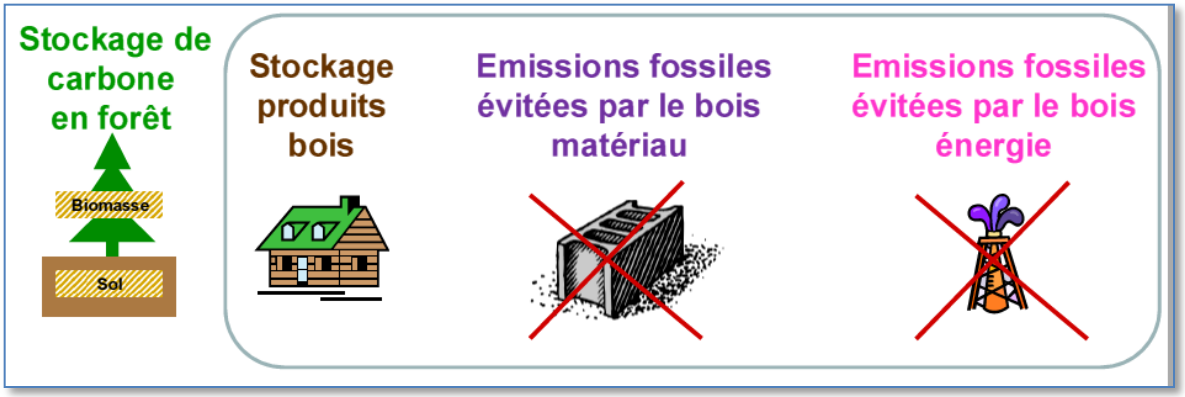

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Comprendre la filière et savoir (bien) vendre

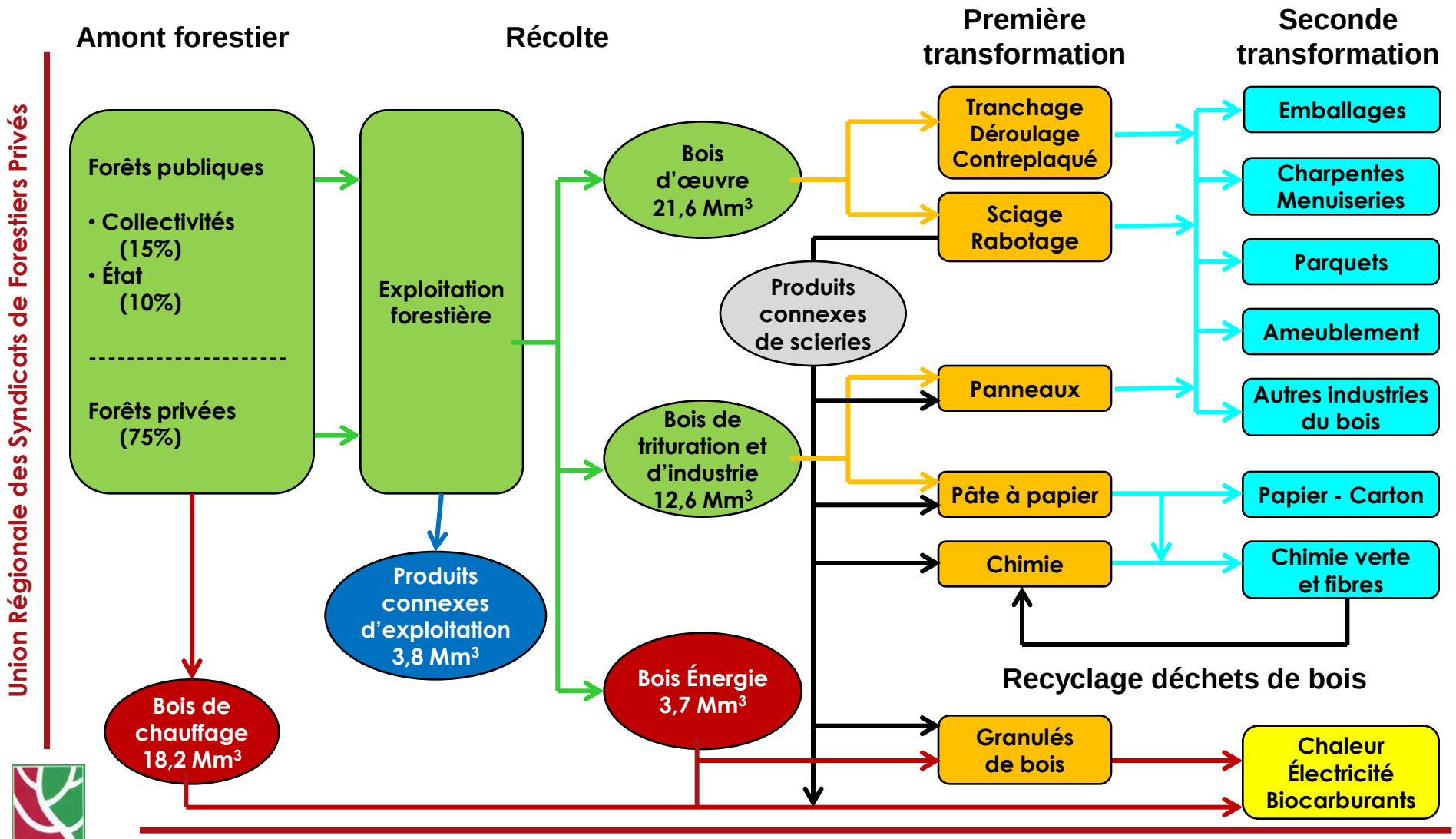

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Fibois Sud : l'interprofession régionale

- Née en janvier 2015 après une année de travail entre les acteurs fondateurs dont Fransylva PACA
- Trois collèges :
  - Collège 1 : l'amont forestier
  - Collège 2 : Récoltants et première transformation
  - Collège 3 : seconde transformation et prescripteurs
- Objectif stratégique d'une filière régionale : utiliser dans la région plus de bois élevé (donc produit et récolté) dans la région et transformé dans la région
- Parmi les résultats : la **Charte de confiance** de la récolte conçue et rédigée par Fransylva PACA et le SEFSAM

La charte de confiance de la récolte de bois

- Complémentaire de toutes les dispositions légales que tout professionnel et tout propriétaire est tenu de connaître et de respecter
- Complémentaire de la certification PEFC qui n'aborde pas les aspects contractuels des travaux forestiers et de la vente de coupes
- Principalement orientée pour les opérations en forêt privée (l'ONF dispose de règlements nationaux imposés à ses contractants)
- Animation par Fibois Sud et promotion par tous les acteurs signataires
- Commission de médiation en cas de conflit
  - Premier niveau : s'adresser à son syndicat (il faut donc y adhérer)
  - Deuxième niveau : les syndicats sollicitent le Comité de médiation qui peut aller jusqu'à exclure d'une entreprise adérant à l a Charte

Votre mission personnelle pour l'an qui vient

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

Faire adhérer au moins un nouveau propriétaire à Fransylva 13

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Assemblée Générale de Fransylva 13
11 septembre 2020

Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

« Les forêts privées sont gérées durablement »